



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 167

Perpignan, le 18/08/2023

Objet : avis sur le dossier de déclaration du lotissement Sentier des Chênes à Argelès-sur-mer

Monsieur le Chef de service,

Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Il s'agit de la réalisation d'un lotissement comprenant 38 parcelles d'habitation, sur une surface de 1,7 ha dont 0,91 ha imperméabilisés.

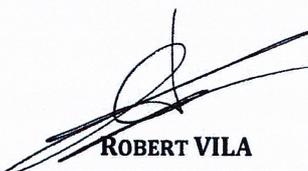
En termes **qualitatifs**, le projet ne soulève pas de remarque spécifique.

En termes **quantitatifs**, le dossier ne précise pas quels sont les besoins en eau du projet et la ressource envisagée pour les satisfaire. Cette information est nécessaire à la CLE pour se prononcer sur le respect du SAGE.

En l'absence de données chiffrées quant à l'adéquation entre les besoins en eau du projet et la ressource disponible, j'estime que le dossier déposé est **incomplet**.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA